Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1712

Artikel: Impôts : loyauté confédérale et fiscale
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1009233

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Loyauté confédérale et fiscale

L'initiative du Parti socialiste veut limiter la sous-enchère pratiquée par certains cantons. De plus, les accords passés par une majorité d'Etats en matière fiscale devraient être déclarés de force obligatoire, contraignant ainsi les profiteurs à s'y conformer.

Dans le discours antiétatique convenu, la concurrence fiscale est parée de vertus. Elle exercerait une pression sur les cantons et les communes réputés prédateurs. En réalité, plutôt que de concurrence, il faudrait parler de sous-enchère. Car seules de petites entités politiques sont en mesure de la pratiquer; partant de modestes budgets, peu de besoins et peu de ressources, elles peuvent se rendre attractives sans remettre en cause leurs structures financières. Les apports de ceux qui sont attirés par les conditions «imbattables» sont un plus. En revanche les entités politiques au bénéfice d'un tissu économique dense, qui engendre recettes et dépenses fortes, ne pourraient suivre sans se déstabiliser. Zurich ne «concurrencera» jamais Zoug ou Schwytz.

Si le terme «concurrence» doit être récusé comme inadapté, en revanche entre cantons il est légitime de parler de loyauté. C'est le propre du lien confédéral. Un canton ne peut avoir à l'égard d'un autre canton un comportement déloyal.

Or le tarif dégressif introduit par Obwald ou certains taux zougois tombent sous l'accusation de déloyauté. L'initiative socialiste qui tend à mettre des limites à la sous-enchère va d'emblée être qualifiée de centralisatrice et condamnée comme telle. Mais il faudrait d'abord se demander si elle n'est pas correctrice d'un comportement «déloyal», destructeur du fédéralisme.

Une initiative très prudente

L'initiative propose deux mesures. D'une part l'interdiction du barème dégressif. D'autre part, un taux minimal marginal de 22% (cantons et communes) frappant les revenus de plus de 250000 francs pour une personne seule et un taux de 5‰ pour la fortune.

Première remarque. L'initiative est de portée limitée. Elle ne touche pas les personnes morales, qui sont plus mobiles que les personnes physiques et qui font l'objet d'offres particulièrement affriolantes dont s'inquiète même l'Union européenne. On sait d'autre part qu'il est possible et courant de faire passer un revenu dans la catégorie personne morale. Enfin l'initiative ne remet pas en cause la ristourne de 15% de l'impôt fédéral direct qui est la récompense des cantons qui pratiquent la sous-enchère.

Deuxième remarque. Dans les minima proposés elle est très modérée. Seuls cinq ou six cantons devraient modifier leur législation fiscale. Ce que prouve le rendement attendu, 240 millions, ce qui n'est pas négligeable mais limité. Il s'agit donc bien d'un correctif.

Relevons toutefois que ce ne sont pas seulement les contribuables de 250000 francs ou plus qui sont concernés. Il faudra accrocher la totalité du barème au point fixe obligatoire. En redessinant la courbe, les cantons concernés manifesteront leur liberté et la catégorie de revenus qu'ils veulent prioritairement prendre en considération.

Loi et concordat

Les adversaires de l'initiative vont s'effrayer et nous effrayer en déclarant que c'est le premier pas vers une harmonisation matérielle. En fait, c'est une limite à ne pas dépasser, une règle de loyauté. Cette mise en ordre devrait être appliquée de manière beaucoup plus serrée aux personnes morales. Les cantons auraient dû et devraient en prendre l'initiative, et comme il y aura des récalcitrants profiteurs, prévoir qu'un concordat s'il réunit dix-huit cantons ait force obligatoire. C'est ce que nous réclamions il y a quarante ans exactement (*Domaine Public* n°63, 1er décembre 1966): «C'est pourquoi il devrait être prévu, en ce qui concerne les gros revenus que les accords passés par une majorité de cantons devraient avoir à leur demande force obligatoire par décision de la Confédération.» La RPT, qui a introduit cette notion de force obligatoire, exclut la fiscalité de son champ d'application. Révélateur.

L'initiative socialiste qui ne touche que cinq ou six cantons abuseurs est cette force obligatoire.

Elle contraindra les cantons, s'ils veulent faire mieux, à prendre l'initiative d'un concordat de loyauté fiscale. A défaut, c'est le droit fédéral qui les y contraindra. *ag*

L'Europe entre parenthèses

Les journaux font leur propre publicité et cherchent à attirer des lecteurs au moyen d'abonnements à l'essai ou d'offres avantageuses sur deux ou trois mois. Ces offres sont souvent proposées sur des imprimés encartés ou dans des pages publicitaires. On y voit toujours une photo du produit lui-même - le journal - avec une première page ou une couverture vraie ou fausse, qui se veut emblématique du contenu. Ainsi dans ses publicités, *Le Matin* a souvent mis en évidence une première page avec une photo de Roger Fédérer et un titre célébrant ses victoires.

Le Temps a longtemps fait sa propre publicité en se projetant dans l'avenir avec une fausse première page et un titre «La Suisse entre dans l'Union européenne», manière de bien mettre en évidence les convictions du quotidien. Changement complet de paradigme dans un nouvel encart publicitaire. *Le Temps* y montre une vraie une du 2 juin de cette année dont le titre était: «La Suisse redécouvre le bonheur d'une croissance éclatante». Ce changement n'est bien sûr pas un hasard et traduit une certaine mise entre parenthèses de l'idée européenne dans l'opinion, autrement dit dans la presse elle-même. *jg*